

PROGRAMME

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE PANORAMA DES PRINCIPALES MESURES

6 novembre 2019 – Brottes – 8h45-13h

Salle des fêtes

CO-ORGANISÉ PAR :



Avec près de 100 articles, la loi de transformation de la fonction publique, du 6 août 2019, concerne de nombreux domaines du statut de la fonction publique territoriale : évolution des instances de dialogue social, élargissement du recours aux contractuels, déontologie, discipline, mobilité et évolution, égalité professionnelle, handicap...

La gestion des ressources humaines dans l'ensemble des collectivités territoriales va rapidement être impactée par ces nouvelles mesures législatives, notamment au niveau des procédures de recrutement, de la mobilité professionnelle et du dialogue social

L'Association des Maires de France (AMF), le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG), en partenariat avec l'Association des Maires de la Haute-Marne et le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Marne, s'associent et proposent une demi-journée d'actualité pour vous présenter les principales dispositions de ce texte et leurs implications quant à vos politiques de ressources humaines.

Cette rencontre s'adresse aux élus en tant qu'employeurs territoriaux, aux directeurs généraux de services, aux directeurs et responsables RH.

Il nous semble important que vous puissiez vous saisir très tôt de ces évolutions législatives, sans attendre la publication des décrets d'application et des ordonnances prévues par la loi, qui doivent intervenir dans les prochains mois. Au moment de la sortie de ces textes, des journées d'actualité complémentaires thématiques vous seront proposées.

En espérant que ce dispositif répondra à vos attentes.



⊙ 8h45/9h : Café d'accueil

⊙ 9h/9h30 : Allocutions d'ouverture en présence de :

- Madame Anne-Marie Nedelec, Maire de Nogent et Présidente de l'Association des maires et présidents d'intercommunalité de la Haute-Marne
- Monsieur Patrice Valentin, maire d'Esternay, délégué du CNFPT, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Marne, Conseiller régional
- Monsieur Jean-Marie Watremetz, Président du Centre de gestion de la Fonction Publique de la Haute-Marne, Vice-Président de l'Agglomération de Chaumont, Maire de Juzennecourt,

Intervenants :

- Laurent Derboulles, maître de conférences en droit public, directeur-adjoint de l'IPAG de Reims
- Des experts du CDG de la Fonction publique 52 et du CNFPT

⊙ 9h30/10h15 : Dialogue social et évolution des instances paritaires

La loi de transformation de la fonction publique modifie, en profondeur, le fonctionnement des instances paritaires : création d'un comité social territorial en remplacement du CT et du CHSCT, réforme du champ de compétences des commissions administratives paritaires, réforme des commissions consultatives paritaires. Le droit de grève évolue. Panorama des principales mesures.

⊙ 10h15/11h00 : Dispositions sur les contractuels

La loi étend les cas de recours aux contractuels de droit public au sein des collectivités territoriales, notamment au travers l'abaissement du seuil démographique permettant le recrutement de contractuels sur les emplois fonctionnels, la création d'un contrat de projet, l'élargissement des cas de recours au contrat sur emploi permanent dans toutes les catégories. Le texte prévoit également une obligation de formation d'intégration pour certains agents contractuels et l'extension de la portabilité des CDI. Panorama de ces évolutions majeures.

⊙ 11h00/11h30 : Droit disciplinaire et déontologie

La loi modifie le cadre juridique issu de la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. Échelle des sanctions disciplinaires, suppression de la Commission de déontologie au profit de la HATVP, renforcement du suivi des réserves de la HATVP... voilà les principaux points de réforme. Retour d'expériences sur les missions de référent déontologie mutualisé.

⊙ 11h30-11h45 : Pause

⊙ 11h45/12h15 : Conditions de travail

La loi contient différentes mesures en matière de conditions de travail. Parmi celles-ci figurent notamment la création d'un congé de proche aidant, l'instauration d'un bilan de carrière en cas de pénibilité, la suppression progressive des régimes dérogatoires à la durée légale du temps de travail (1607 heures) et une uniformisation des autorisations d'absence liées à la parentalité et à l'occasion de certains événements familiaux. Focus sur ces évolutions.

⊙ 12h15/12h45 : Recrutements, mobilité et évolution professionnelle

La loi comprend un volet important sur la mobilité et l'évolution professionnelle. Financement de l'apprentissage, formation au management, création d'un mécanisme de rupture conventionnelle, généralisation des concours sur titres, création d'un détachement d'office en cas d'externalisation de services : Voilà les principales réformes opérées en la matière par la nouvelle loi.

⊙ 12h45/13h : Égalité professionnelle

La loi entend renforcer l'égalité professionnelle en imposant notamment aux employeurs territoriaux l'élaboration, avant le 31 décembre 2020, d'un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle et la mise en place d'un dispositif de signalement des violences sexuelles, du harcèlement et des agissements sexistes. Figurent également dans la loi des mesures en faveur des nominations équilibrées au sein des emplois de direction et d'une représentation équilibrée des membres des jurys de concours. D'autres mesures concernent les agents en situation de handicap.

⊙ 13h/14h : Cocktail déjeunatoire